

VINCENT VIE - COMMISSAIRE AUX APPORTS

13 Rue Paule Raymondis – 31 200 TOULOUSE

LYKOS
Société par actions simplifiée
Au capital de 400 100 Euros
Siège social : 1620, avenue de cos
82 000 MONTAUBAN
En cours de constitution

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par l'associé unique de la société concernant les apports en nature faits à la société LYKOS des parts sociales de la SARL BELLOUNAT GESTION , nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L.227-1 et L 225-8 alinéa premier du Code de commerce.

La valeur des titres apportés constitutifs de cet apport en nature a été arrêtée dans les projets de statuts de la société bénéficiaire de l'apport en cours de constitution. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur d'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Société bénéficiaire de l'apport

La société LYKOS est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 400 100 Euros divisé en 4 001 000 actions de 0.10 Euro chacune de valeur nominale, ayant son siège social au 1620,avenue de cos 82000 Montauban, société en cours de constitution

Le capital de la société est réparti comme suit :

- Madame Lorie BELLOUNAT : 4 001 000 actions en pleine propriété

La société LYKOS a pour objet principal la prise d'intérêt dans toutes sociétés, associations, groupements ou entreprises constituées ou à constituer, sous quelque forme que ce soit , l'acquisition , la détention , la location , l'exploitation et la gestion de tous biens et droits réels immobiliers , en pleine propriété , nu propriété ou usufruit.

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à la constitution définitive de la société LYKOS.

1.2 Apporteur et biens apportés

Apporteur

L'apporteur des titres est Madame Lorie BELLOUNAT, de nationalité française, née le 01 Avril 1997 à MONTAUBAN (82)

Biens apportés : Titres de la SARL BELLOUNAT GESTION

L'apporteur a convenu de l'apport à la société LYKOS des parts sociales qu'il détient dans le capital de la SARL BELLOUNAT GESTION.

Cette société présente les caractéristiques suivantes :

La société BELLOUNAT GESTION est une société à responsabilité limitée au capital de 485 440 Euros divisé en 328 000 parts sociales de 1.48 Euro chacune de valeur nominale, ayant son siège social 1620 avenue de cos 82 000 MONTAUBAN, immatriculée le 25 Novembre 2010 au Registre du Commerce et des sociétés de Montauban sous le numéro 528 505 373.

L'exercice social de la société BELLOUNAT GESTION commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin de chaque année.

La société BELLOUNAT GESTION a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participation dans toutes sociétés, quel que soit son objet, toutes prestations de services en matière administrative, financière et commerciale, la gestion de trésorerie.

Monsieur Gabriel BELLOUNAT est gérant de la société BELLOUNAT GESTION.

Madame Lorie BELLOUNAT apporte au capital de la société LYKOS, les titres qu'elle possède dans le capital de la société BELLOUNAT GESTION, suite à la donation consentie par Mr Gabriel BELLOUNAT de 48 730 parts sociales de la société BELLOUNAT GESTION , suivant acte authentique reçu le 10 Novembre 2023 par Maitre Anthony LOPEZ, notaire associé à MONTAUBAN (82)

- Apport de 48 730 parts sociales de la société BELLOUNAT GESTION.

Les parts sociales apportées de la société BELLOUNAT GESTION sont évaluées à la somme de Quatre cent mille soixante-treize euros et trente centimes (400 073.30 Euros) soit une valeur pour chaque part sociale de HUIT EUROS ET 21 CTS (8.21 €)

L'évaluation retenue tient compte de la valeur patrimoniale de la SARL BELLOUNAT GESTION et de la valeur réelle des titres de participation de ses filiales.

Cette dernière tient compte, suivant la nature des titres apportés, des plus-values potentielles fonction de la rentabilité de ces sociétés et des capitaux propres de chacune des sociétés et, le cas échéant, des plus-values immobilières à dire d'expert.

Total des apports des titres de Madame Lorie BELLOUNAT dans la société par actions LYKOS

- Titres de la SARL BELLOUNAT GESTION	400 073.30 €

Total des apports :	400 073.30 €

1.4 But de l'opération

L'opération s'inscrit dans le contexte d'une transmission de patrimoine.

2. Vérifications effectuées et appréciation du commissaire aux apports

En vue de la présente opération, tous les documents nécessaires ou estimés utile ont été mis à notre disposition et notamment pour les sociétés :

- Projets de statuts de Société par actions simplifiée LYKOS
- Projet de contrat d'apport de Mme Lorie BELLOUNAT
- Acte authentique de donation des parts sociales du 10 Novembre 2023
- Comptes annuels des sociétés BELLOUNAT GESTION et de ses filiales au 30.06.2023
- Extrait kbis récent de la société BELLOUNAT GESTION et de ses filiales
- Etat complet des inscriptions de privilège et de nantissements de la société BELLOUNAT GESTION.
- Statuts ou projet de statut des différentes sociétés parties à l'opération.
- Tous documents nécessaires à l'appréciation des valorisations

Nous avons effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier :

- La réalité des actifs apportés ;
- La valeur attribuée à ces apports, ainsi que la méthode de valorisation ;
- La non-surévaluation des apports.

Et nous assurer que les éléments intervenus depuis la date de ma nomination n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans les statuts.

4. Conclusion

En conclusion de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports des parts sociales de la société BELLOUNAT GESTION s'élevant à **QUATRE CENT MILLE SOIXANTE TREIZE EUROS ET TRENTE CENTIMES (400 073.30 €)** n'est pas surévaluée et qu'en conséquence la valeur des apports est au moins égale au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Toulouse le 20 novembre 2023

Vincent VIE

Commissaire aux apports

